
EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le jeudi 22
avril 2021 à 9h00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de
Montréal
Mme Maya Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal

CE21-084

DEMANDE DE MESURES POUR ADRESSER LA CRISE DU LOGEMENT

CONSIDÉRANT que le droit à un logement adéquat à coût abordable fait partie des principes qui guident le Nouveau Programme pour les villes adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 et auquel le Canada a adhéré ;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, le conseil de la CMM a unanimement résolu qu'il adhérerait aux principes et aux objectifs du Nouveau Programme pour les villes (résolution CC17-003) qui reconnaît, par ailleurs, le rôle clé des aires métropolitaines pour un développement durable faisant ainsi écho à la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines adoptée en octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec entend adopter un plan d'action en habitation afin de mieux répondre aux besoins en logement de la population ;

CONSIDÉRANT que l'offre de logements sociaux et communautaires dans le Grand Montréal diminue puisqu'aucune nouvelle unité de HLM n'a été construite depuis le retrait du gouvernement du Canada, il y a 25 ans, et que de plus en plus de HLM sont barricadés ;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis souffre d'un sous-financement chronique, qui a ralenti dramatiquement la construction des unités des anciennes programmations, et que seulement 500 nouvelles unités sont prévues à partir de 2022, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande des ménages dans le besoin ;

CONSIDÉRANT que 45 % des ménages du Grand Montréal sont locataires et que le marché privé ne parvient pas actuellement à avoir une offre de logements locatifs abordables suffisante pour répondre à la demande ;

...2/



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le jeudi 22
avril 2021 à 9h00

CONSIDÉRANT que l'actuelle crise du logement se traduit notamment par une pénurie de logements locatifs abordables et familiaux, une augmentation sans précédent depuis près de deux décennies des coûts du loyer et la mauvaise qualité de trop nombreux logements ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer immédiatement les mesures permettant d'assurer le droit au logement, le respect des règlements existants, le développement du logement social et abordable ainsi que la construction et le maintien du logement locatif privé et communautaire abordable.

IL EST RÉSOLU

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de :

1. Mettre en place les mesures d'urgence suivantes en vue du 1^{er} juillet :
 - Renouveler le moratoire sur les reprises de logement et les évictions des locataires qui était en vigueur entre mars 2020 et juillet 2020 ;
 - Revoir les paramètres du Programme de Supplément au loyer afin qu'il puisse soutenir le plus grand nombre de ménages en difficulté ;
 - Débloquer des sommes suffisantes pour que les Offices d'habitation, les municipalités, les MRC et les autres organismes viennent en aide aux locataires dans la recherche de logement, leur hébergement temporaire, l'entreposage de leurs biens, leur relocalisation et la défense de leurs droits.
2. Lancer rapidement un vaste chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettra d'augmenter l'offre, notamment par l'entremise des mesures suivantes :
 - Réviser les paramètres et refinancer le Programme AccèsLogis pour construire 2 700 logements annuellement dans le Grand Montréal pendant cinq ans ;
 - Réhabiliter les logements HLM du Grand Montréal qui sont barricadés et accélérer la rénovation de tous ceux qui ont besoin de travaux dans le cadre d'une programmation budgétaire minimale de cinq ans.
 - Mettre en place des mesures innovantes pour stimuler la construction et la rénovation de logements abordables sur le marché privé et communautaire, partout sur le territoire de la Communauté, en garantissant leur abordabilité à long terme.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le jeudi 22
avril 2021 à 9h00

3. Mieux encadrer le marché locatif privé en adoptant les mesures suivantes :
 - Changer la législation pour qu'il incombe désormais aux propriétaires de prouver, au Tribunal administratif du logement, le bien-fondé de l'augmentation du loyer proposé, de la reprise de logement ainsi que de leur projet de rénovation, d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation du logement ;
 - Créer un registre des loyers et revoir le Règlement sur les critères de fixation de loyer pour qu'il s'applique tant aux logements construits depuis moins de cinq ans qu'aux autres logements afin de protéger les locataires des hausses abusives ;
 - Octroyer les ressources nécessaires au Tribunal administratif du logement afin qu'il soit en mesure de traiter les dossiers dans un délai raisonnable pour les locataires et les locateurs ;
 - Veiller à l'application de la réglementation encadrant l'hébergement touristique notamment en augmentant le nombre des inspecteurs affectés au dossier.
4. D'inviter les municipalités de la Communauté à adopter une résolution en ce sens et la transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest.
5. D'inviter la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à venir rencontrer le comité exécutif de la Communauté pour discuter des enjeux du Grand Montréal en matière d'habitation.

Certifié conforme

Secrétaire